

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2007

L'an 2007 et le vendredi 22 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence CLOT, Janine GUIGON, Gisèle VINCENT
Messieurs Philippe CLAIR, Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, Roger OUVRIER- BONNAZ, Laurent VALENTE, Bruno VIALATTE.

Absents excusés :

Pouvoir a été donné par Madame Marie-Pierre GOUTIN à Madame Janine GUIGON

Pouvoir a été donné par Monsieur Gilles REYNAUD à Monsieur Philippe CLAIR

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2007 est lu et approuvé à l'unanimité.

COÛT SUPPLEMENTAIRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE LOTISSEMENT BEAUREGARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme a demandé l'actualisation du dossier financier concernant les travaux d'extension du réseau poste " Derbières " pour alimenter le lotissement " Beauregard ". Le 23 février 2007, le Conseil Municipal avait délibéré à l'unanimité pour une dépense prévisionnelle de 20500 TTC, dont 3815 TTC à la charge de la commune. Le coût supplémentaire de ces travaux s'élève à 2900 TTC, dont 539,69 TTC à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la concession entre le SDED et EDF ; de valider l'actualisation du projet financier présenté par le SDED, soit une dépense supplémentaire de 2900 TTC dont 539,69 TTC à la charge de la commune (total 4354,69 TTC); de financer la part communale sur les fonds propres communaux ; de s'engager à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette émis par le Receveur du SDED et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

CREATION D'UN POSTE EN CDD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste pour la surveillance des enfants dans le car de transport scolaire communal en remplacement de l'agent actuel, ainsi que pour le nettoyage de la nouvelle classe à l'école primaire de Fondchaud.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le budget communal, vu le tableau des effectifs scolaires, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent de service et de surveillance à compter du 1er septembre 2007 (poste de 13 heures par semaine). Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2007 - chapitre 012 - article 6413 -section de fonctionnement.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CRIIRAD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) valable 5 ans et reconductible chaque année. La CRIIRAD assure l'entretien et la gestion du réseau montilien de surveillance de la radioactivité de l'air. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler, à compter du 1er janvier 2007, la convention liant la Commune à la CRIIRAD et autorise le Maire à signer cette convention.

INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors des élections législatives, il a été demandé à l'agent non titulaire exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie de bien vouloir remplir les procès-verbaux des élections et de s'occuper de l'envoi des pièces nécessaires aux résultats pour la Préfecture.

Suivant l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié, il est possible de verser une indemnité

complémentaire pour élection en remplacement des heures supplémentaires. Le montant de cette indemnité s'élève à 88.03 pour chaque tour de cette élection. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection à l'agent non titulaire exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie telle que le prévoient les textes, charge le Maire de faire le nécessaire. Le montant de l'indemnité sera prélevé au chapitre 011 - article 6413 - section de fonctionnement - Budget primitif 2007.

CONCESSION DE LICENCES D'UTILISATION DES FICHIERS IGN - BD - PARCELLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général met gratuitement à la disposition de la commune le produit IGN BD - PARCELLAIRE, présenté sous la forme d'un CD-ROM comportant les fichiers informatiques du plan cadastral assemblé du référentiel à grande échelle (RGE) sur le territoire communal. Afin de pouvoir utiliser ces données en toute légalité, cette mise à disposition est liée à la signature d'une concession de licences relative aux droits d'utilisation de ce produit. La présente concession est accordée à la commune dans le cadre et en exécution de la convention n° 9180 signée entre l'Institut Géographique National et le Conseil Général de la Drôme. Elle ne constitue en aucun cas un mode d'acquisition totale ou partielle des droits de propriété des fichiers et relève d'une simple concession de droits d'utilisation limités aux applications désignées dans la concession. La concession est accordée pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 12 mai 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la concession de licences et autorise le Maire à la signer.

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il lui appartient de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 juin 2007, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emploi

Grades

Taux de promotion en %

Technique Adjoint technique 1ère classe 100

Technique Adjoint technique 2ème classe 100

Administratif Adjoint administratif 1ère classe 100

Administratif Adjoint administratif 2ème classe 100

Sanitaire et social ATSEM 1ère classe 100

Le Conseil Municipal adopte par 11 votes pour / une non participation au vote, la proposition ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame et Messieurs les adjoints et conseillers-délégués font le compte-rendu :

Travaux extérieurs :

- **Ecole primaire de Fondchaud, les travaux de construction de la 5ème classe (bâtiment modulaire), réalisés par l'entreprise IMC, ont débuté. La fin des travaux est prévue pour fin juillet. La mise aux normes de l'escalier d'accès par l'entreprise ASTIC. (les rampes seront installées pendant les vacances scolaires).**
- **Bâtiment communal accueillant la supérette VIVAL : création d'un puisard pour l'évacuation des eaux de climatisation par l'entreprise ASTIC.**

Environnement :

- Le SYPP (Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets) a publié son rapport annuel. Ce document a été présenté au Conseil Municipal et commenté ; il est consultable en mairie.
- 11 containers supplémentaires pour les ordures ménagères ont été installés dans plusieurs quartiers en bordure de la RN 7. Le nettoyage des containers a été effectué le 11 juin dernier.

Social :

Le 19 juin dans la salle d'animation rurale Pierre Bonnet et à l'initiative de la Mairie, le réseau VITAME/SERVEA présentait ses services d'aide et maintien à domicile et de livraison de repas à domicile pour les personnes pouvant être intéressées. A la date du 31 mai 2007, 219 repas ont été livrés sur la commune par cette société depuis le début de l'année. Cette réunion était suivie d'une séance de mise à jour du Code de la route pour les personnes âgées de 55 ans et plus, effectuée par l'Auto-Ecole Flurian LEROY.

Culture/Enseignement :

1) Bibliothèque :

Le budget de 1100 € alloué par la municipalité pour 2007 permet à la bibliothèque municipale d'acquérir une centaine de livres. 52 % de ce budget seront consacrés à l'achat des livres destinés aux enfants, 48 % à l'achat des livres pour adultes.

Le 2 juin, Monsieur le Maire en présence du Conseiller Général André GILLES, de la Vice-Présidente du Conseil Général, Anne-Marie REME-PIC et de Catherine THILLET, Directrice de la Médiathèque départementale, inaugurerait le nouveau local de la Bibliothèque municipale et l'équipement informatique high-tech dont elle est à présent dotée. Conjointement, les bibliothécaires présentaient une exposition de Peinture et de Poésie " Talents locaux ". Du 2 au 16 juin, 9 artistes peintres et 3 poètes ont été placés sous le regard d'un public intéressé une cinquantaine d'œuvres.

2) Ecoles :

Le 18 juin a eu lieu le 3ème et dernier Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2006/2007.

A ce jour, 111 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire 2007, conformément aux effectifs prévisionnels annoncés en novembre 2006 lors de la demande d'ouverture d'une 5ème classe à l'Inspection d'Académie. L'équipe enseignante reste en place. Madame Christelle LESAGE sera la nouvelle enseignante affectée à la 5ème classe.

L'organisation pédagogique qui sera mise en place à la rentrée prochaine par les enseignantes et qui a été approuvée par l'inspecteur d'académie a été présentée au Conseil d'Ecole.

L'aide aux devoirs financée par la Municipalité sera reconduite pour 2007/2008.

Tous les travaux demandés par les enseignantes lors des précédents Conseils d'Ecole ont été réalisés.

L'installation d'une structure de jeux d'extérieur et la pose de sol souple à l'école maternelle, la réfection du soubassement du mur le long de la RN7 à l'école de Derbières sont programmées pour la période des vacances d'été.

La kermesse a eu lieu le 16 juin. L'intervenant de musique, Monsieur SARKISIAN a présenté un spectacle de chants donné par les élèves de la Grande Section de la maternelle au CM2.

Les commissions de sécurité et d'accessibilité préfectorales ont émis un avis favorable à l'installation de la nouvelle classe dans le bâtiment modulaire en cours de construction à l'école de Fondchaud.

Monsieur le Maire précise que les mesures de sécurité pour les enfants sont requises à l'école de Derbières : personnel de surveillance dans l'enceinte de l'école, personnel de surveillance et d'accompagnement dans le petit car qui a été remplacé en 2006, plan d'évacuation des enfants en cas d'accident (des exercices sont effectués chaque année), alarme.

Festivités/Sport/Animations :

Un dépliant conçu et réalisé au secrétariat de Mairie annonçant les festivités de cet été a été distribué à chaque foyer coucourdois par la municipalité.

Le 9 juin dernier, Monsieur le Maire, en présence de M.GILLES et Madame REME-PIC ont inauguré la rénovation du court de tennis et l'installation des abords extérieurs.

Urbanisme :

Depuis la réunion du 23 mars 2007 :

- Déclaration de travaux : 13 déposées, 13 accordées, 2 en cours.
- Permis à lotir : conformité partielle du permis à lotir (lotissement Beauregard).
- Permis de construire : 6 déposés, 2 accordés, 1 annulé par le pétitionnaire, 5 en cours.
- Certificat d'urbanisme : 1 déposé, 2 reçus.

Communication :

Le prochain bulletin municipal paraîtra en juillet.

Le site Internet : www.la-coucourde-mairie.com est en cours de modification et d'actualisation pour les informations. Il est visité régulièrement (plus de mille connexions par mois).

Le cadastre napoléonien de La Coucourde a été gravé sur CD-ROM. Pour l'acquisition de ce CD-Rom, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie.

Depuis le début de l'année scolaire, 3537 repas ont été servis au point de restauration scolaire, ce qui en moyenne, représente une fréquentation hebdomadaire du service par 110 enfants.

Samedi 30 juin :

- à l'école de Derbières, Monsieur le Maire a remis des dictionnaires aux élèves de CM2 qui iront au collège l'année prochaine.
- à l'école de Fondchaud, Monsieur le Maire a remis en présence du représentant de la Gendarmerie Nationale le permis piéton aux élèves des classes de CE1 et CE2 qui ont passé l'examen le 22 mai dernier.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des investissements prévus au Budget Primitif 2007.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 22 juin 2007.

Le Maire

Jean-Luc ZANON